



République Française
Département de Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
.....
Commune de Vallorcine

ARRÊTE DU MAIRE

N°08 P- 2025 du 23.01.2025

Arrêté Permanent du Maire, Port d'Arme Catégorie « B, D »

OBJET : Arrêté Permanent du Maire pour Monsieur RAFAEL Philippe : Garde Champêtre Chef-Principal

Nous, Maire de la ville de VALLORCINE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment article L.2213.16 ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article R 522-1, lequel autorise les Gardes Champêtres des communes, à la détention et port des armes, dans les conditions prévues aux articles R 312-22, R312-24 et R 312-25 du même code ;

Vu l'arrêté ministériel daté du 15 mars 2001, en application du cinquième alinéa de l'article 5-1 de décret du 10 juin 1985, relatif au refus d'usage du Droit de retrait ;

Considérant que la détention et le port d'armes désignées ci-après est nécessaire à l'accomplissement du service de police par ce fonctionnaire territorial,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur RAFAEL Philippe, Garde Champêtre Chef-Principal de la commune de Vallorcine agréé et assermenté Par Monsieur le Procureur de la République, sera autorisé pendant et à l'occasion de son service, à détenir et à porter des armes de catégorie « B, D » tel que :

- GLOCK 17 Réf : CBZC 696
- Bâton de défense télescopique (21)
- Générateur Aérosol (- 50)

Article 2/ Monsieur le Maire ou le 1^{ER} Adjoint et Monsieur le Garde Champêtre Chef-Principal, sont chargé chacun dans leur fonction, de l'application du présent arrêté dont copie est transmise à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3: Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Pour extrait conforme au registre des arrêtés des Collectivités Territoriales.

Fait à Vallorcine le 23/01/2025
Certifié exécutoire le 23/01/2025
Publié en ligne (www.vallorcine.fr) le 23/01/2025

Le Maire, Jérémy VALLAS

